



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'alimentation**

**CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

***Action n°2022-111***

**Réduire l'utilisation d'herbicides au moyen d'une détection des adventices puis d'une modulation de zone de l'herbicide**

**1 – Définition de l'action**

L'action consiste à réaliser une surveillance par drone afin de détecter et de localiser de manière précise les zones d'infestation d'adventices cibles (notamment chardons) sur la parcelle. La localisation des adventices permet de créer des cartes de modulation visant à ne traiter que les zones infestées, ce qui entraîne une réduction de l'utilisation d'herbicides.

La prestation est réalisée sans accompagnement autre que celui relatif à l'utilisation du drone et à la lecture de la carte.

Cette méthode est accessible à la culture de la betterave. D'autres cultures pourront être concernées par l'ajout de références.

**2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action est réputée réalisée lors de la facturation à l'utilisateur final.

La date de réalisation de l'action est la date d'émission de la facture correspondant à la prestation.

**3 – Pièces justificatives à fournir**

- Une copie de la facture comportant l'identité de l'exploitation, la date d'émission de la facture et la description de la prestation permettant l'identification sans équivoque de l'action et de la surface concernées ;
- L'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

#### 4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

<b>Référence commerciale</b>	<b>Montant unitaire en certificats par hectare</b>	<b>X</b>	<b>Nombre d'hectares facturés</b>
Détection et localisation d'adventices by Abelio	0,35		
Détection et localisation de chardons by Abelio	0,68		
Lontech	0,68		

#### 5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.